

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE**

Séance du 11 octobre 2022

Nombre de membres

| Conseil | Exercice | Pris part |
|-------------|----------|-----------|
| 22 | 23 | 22 |
| Vote POUR | | 22 |
| Vote CONTRE | | 0 |
| Abstention | | 0 |

Date de la Convocation

11 octobre 2022

Date d'affichage

11 octobre 2022

Objet de la Délibération

Installation d'une nouvelle
Conseillère municipale

L'an deux mille vingt-deux et le onze octobre à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Roger THEVENOT.

Présents : Roger THEVENOT, Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Crystelle CHANAUD, Dominique RABILLOUD, Patrice DUPONT, Robert GUILLARD, Christian JOLIVET, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET, Coralie SANGOY, Alain HOUDINET, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE.

Absents Excusés : Guy LONGEPIERRE (Pouvoir à Michel BERTHET) Cyrille BOUCHY (pouvoir à Florie JAILLET), Anthony MARASCO (pouvoir à Françoise CURAILLAT), Céline CARREIRO.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Catherine PATUEL élue de la liste « CRECHES NOUS RASSEMBLE » suite au scrutin du 15 mars 2020, a transmis sa démission d'adjointe au Maire et de conseillère municipale, remise en main propre le 23 septembre 2022. Celle-ci a été immédiatement adressée au Préfet et acceptée par le représentant de l'État le 29 septembre 2022.

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture
le **14 OCT. 2022**

et publication ou modification du

14 OCT. 2022

L'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que « les démissions des membres du conseil municipal sont adressées au maire. La démission est définitive dès sa réception par le maire, qui en informe le représentant de l'État ».

Dans le respect de l'Article L 270 du Code Électoral, qui précise que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Madame Nathalie DUMORD, suivante sur la liste, remplacera donc Madame Catherine PATUEL y compris dans les commissions

71680 CRÊCHES-sur-SAÔNE



Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Affiché le

ID : 071-217101500-20221011-62_2022-DE

suivantes comme conseillère municipale :

- Information/Communication
- Culture
- Économie/Artisanat/Commerce
- Embellissement

Le tableau du Conseil Municipal tenant compte de cette installation sera modifié, ainsi que le tableau des commissions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Roger THEVENOT

